



**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, le **mardi 1<sup>er</sup> avril 2025**, à 19 h, et à laquelle sont présents :

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Mercier, maire  
Monsieur Bernard Benoit, conseiller au siège no 1  
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2  
Madame Josianne Chayer, conseillère au siège no 3  
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5  
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

**Est absent :**

Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4

**Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.**

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière

**049-2025 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

**050-2025 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
4 MARS 2025**
- 3. CORRESPONDANCE**
- 4. RAPPORT DES COMITÉS**
- 5. PRÉSENTATION DES COMPTES**
  - 5.1 Compte à payer**
- 6. RÉGLEMENTATION**
- 7. ADMINISTRATION**
  - 7.1 Mandat à un ingénieur pour les travaux sur le territoire**
  - 7.2 Programme d'aide à la voirie locale- volet PPA-CE et volet PPA-ES**
  - 7.3 Chemin Lecourt**
  - 7.4 Contrat de balayage**
  - 7.5 Remboursement de taxes/un trop perçu matricule-9178 48 5855**
  - 7.6 Commande de compost**
  - 7.7 Projet de loi 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble  
de la Ville de Blainville**
  - 7.8 Demande des voix de l'Achigan**
  - 7.9 Achat voirie**
  - 7.10 Formation Sygem Permis**
  - 7.11 Annulation d'une facture**
- 8. VARIA**
  - 8.1 15<sup>e</sup> Tournoi de Golf- Association Carrefour Famille Montcalm**
  - 8.2 Demande de commandite ATPQ**
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Jean Bélanger et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

*Adoptée*

**051-2025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 4 MARS 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Bernard Benoit, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025 tel qu'il a été rédigé.

*Adoptée*

**052-2025 CORRESPONDANCE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois.

**053-2025 RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du conseil font un compte rendu des activités et des comités auxquels ils ont participé durant le mois.

***PRÉSENTATION DES COMPTES***

**054-2025 COMPTE À PAYER**

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 62 591,60 \$ en date du 1<sup>er</sup> avril 2025;

**ATTENDU QUE** la liste est répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer : chèque no 9279 au chèque no 9306 le montant total des chèques pour le mois d'avril 2025 s'élève à 55 805,61 \$;
- Virements bancaires pour un montant de 6 785,99 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Charles Smith, et résolu unanimement d'approuver la liste déposée en annexe et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs;

**QUE** la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

*Adoptée*

***ADMINISTRATION***

**055-2025 MANDAT A UN INGÉNIEUR POUR LES TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale a demandé des soumissions sur invitation afin de retenir les services professionnels en ingénierie pour la préparation et la conception des plans et devis, ainsi que pour la surveillance des travaux relatifs aux changements de ponceaux et au pavage sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT** qu'une seule soumission a été déposée en date du 1er avril 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Charles Smith et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater M. Patrick Charron, ingénieur, IsomaxConseil, pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, ainsi que pour la surveillance des travaux;

**QUE** la Municipalité de Saint-Roch-Ouest octroie le mandat à taux horaire, le tarif est de 150 \$ de l'heure pour l'ingénieur et de 85 \$ de l'heure pour le technicien chargé de la surveillance des travaux, plus les taxes applicables.

**QUE** la dépense soit affectée au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ).

*Adoptée*

**056-2025 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET-  
PPA-CE ET VOLET PPA-ES**

Il est proposé par M. Sylvain Lafortune et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à soumettre une demande de subvention pour l'amélioration de la chaussée, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration, destiné aux projets d'envergure ou supramunicipaux, auprès du Député, Monsieur Louis-Charles Thouin.

*Adoptée*

**057-2025 CHEMIN LECOURT**

Il est proposé par M. Jean Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater un entrepreneur pour niveler le chemin Lecourt une fois au printemps et une fois à l'automne.

*Adoptée*

**058-2025 CONTRAT DE BALAYAGE**

Il est proposé par Mme Josianne Chayer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à l'entreprise *Balai Permanent inc.* de nettoyer le pont Mousseau, les deux viaducs et les trois (3) intersections dans la municipalité.

*Adoptée*

**059-2025 REMBOURSEMENT DE TAXES**

Il est proposé par M. Jean Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser les taxes payées en trop au matricule 9178 48 5855, pour un total de 233.67 \$ pour l'année 2025.

*Adoptée*

**060-2025 COMMANDE DE COMPOST**

Il est proposé par M. Bernard Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers présents de commander les 6,39 t.m. de compost gratuit chez EBI Environnement inc. et de payer les frais pour le transport du compost.

*Adoptée*

**061-2025 PROJET DE LOI 93, LOI CONCERNANT NOTAMMENT LE TRANSFERT  
DE PROPRIÉTÉ D'UN IMMEUBLE DE LA VILLE DE BLAINVILLE**

**Attendu que** le projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville, a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 27 février dernier par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maïté Blanchette Vézina ;

**Attendu que** le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stablex ;

**Attendu que** le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) considère le projet comme étant prématuré et recommande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charrette, de ne pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec ;

**Attendu que** la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville, la CMM, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi ;

**Attendu que** le projet de loi prévoit qu'aucune norme édictée par la Ville de Blainville, par la MRC de Thérèse-De Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à Stablex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet ;

**Attendu que** le projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et que son adoption constituerait un dangereux précédent ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Lafortune et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité de Saint-Roch-Ouest :

- appuie la Ville de Blainville dans ce dossier;
- exprime son désaccord en regard du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville;
- réitère que les municipalités sont des gouvernements de proximité et demande au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire;
- demande au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles.

*Adoptée*

#### **062-2025 DEMANDE DE COMMANDITE LES VOIX DE L'ACHIGAN**

**CONSIDÉRANT** la demande de subvention reçue de « Les Voix de l'Achigan » de Saint-Roch-de-l'Achigan pour leur concert printanier ;

Sur la proposition de Mme Josianne Chayer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un montant de 200 \$ afin de financer certaines dépenses inhérentes au concert.

*Adoptée*

#### **063-2025 ACHAT POUR LA VOIRIE**

Il est proposé par M. Bernard Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat de matériel pour la voirie, c'est-à-dire des poteaux et des pancartes, pour un total de 1 021 \$, plus les taxes applicables.

*Adoptée*

#### **064-2025 FORMATION SYGEM PERMIS**

Il est proposé par M. Charles Smith et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à participer à la formation Web sur le module permis, au coût de 265 \$, plus les taxes applicables.

*Adoptée*

#### **065-2025 ANNULATION D'UNE FACTURE**

Il est proposé par Mme Josianne Chayer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la facture 202201247 pour le feu de véhicule du 19 août 2022, au montant de 1 500 \$, plus les intérêts.

*Adoptée*

*Varia*

**066-2025 15<sup>e</sup> TOURNOI DE GOLF DE L'ASSOCIATION CARREFOUR FAMILLE MONTCALM**

**ATTENDU QUE** l'Association Carrefour Famille Montcalm tient son tournoi de golf annuel le 22 mai 2025;

**ATTENDU QUE** les profits du tournoi de golf sont employés pour soutenir la mission et les activités de l'ACFM, qui offre des services aux familles de la MRC de Montcalm;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Lafortune et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un (1) billet pour le souper du tournoi de golf annuel de l'ACFM, au coût de 125 \$;

**QUE** le maire, M. Pierre Mercier, participe au souper à titre de représentant de la Municipalité.

*Adoptée*

**067-2025 DEMANDE DE COMMANDITE ATPQ**

**CONSIDÉRANT** la demande de subvention reçue de l'Association des Trappeurs professionnels du Québec, section Lanaudière ;

Sur la proposition de M. Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'accorder un montant de 100 \$ afin d'encourager ses membres à poursuivre les activités de déprédition sur les secteurs publics.

*Adoptée*

**068-2025 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**069-2025 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour est épuisé.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean Bélanger et résolu à l'unanimité que la séance soit levée (20 h).

*Adoptée*

**Les résolutions numéros 049-2025 à 068-2025 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.**

*[Original signé]*

---

Pierre Mercier,  
Maire

*[Original signé]*

---

Sherron Kollar,  
Directrice générale et greffière-trésorière